

MARS 2025

RAPPORT

ÉVALUATION IMPACT SOCIAL

« Pour une alternative à l'exclusion »



l'éolagrang
animation



FOCUS
évaluer les réussites

ÉVALUATION IMPACT SOCIAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.5
.....	
COMPRENDRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	P.6
.....	
PRÉSENTATION DU DISPOSITIF EXCLUSION/INCLUSION	P.8
.....	
CHIFFRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	P.10
.....	
PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉVALUATION	P.12
.....	
LES IMPACTS DU DISPOSITIF	P.14
.....	
LES ÉLÉMENTS D'ANALYSE	P.20
.....	
LES AXES D'AMÉLIORATION	P.24
.....	
CONCLUSION	P.26
.....	
REMERCIEMENTS	P.27



INTRODUCTION

L'indiscipline scolaire est devenue une question récurrente avec la massification de l'enseignement. C'est un enjeu pour les enseignants au sein des classes, et plus largement pour la communauté éducative au sein des établissements scolaires. Les actes pouvant justifier une sanction disciplinaire sont nombreux : bavardages, retards, absence de matériel scolaire, insultes, menaces, violences physiques, harcèlement, racket, dégradations de matériels, consommation de produits illicites, introduction d'objets interdits.

Pour faire face à ces difficultés, différentes sanctions et punitions sont mobilisées comme les heures de colle, l'exclusion de la classe, les exclusions temporaires et in fine, le conseil de discipline pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève. Si ces mesures permettent à priori de préserver le cadre de travail au sein des classes, elles peuvent également participer de manière plus ou moins forte au décrochage scolaire des élèves ayant le plus de difficultés à intégrer les normes scolaires. Dès lors, comment faire pour préserver l'ambiance de travail dans la classe, sans pour autant favoriser le décrochage scolaire des élèves les plus en difficulté ?

La réforme du 5 juillet 2000 sur les procédures disciplinaires vient répondre à un besoin de transparence et de clarification du régime de sanctions et de leurs modalités d'application. De nouvelles formes de régulation sont encouragées : procédures de réparation, activités de médiation, suivi éducatif. En 2011, une nouvelle réforme introduit une nouvelle sanction à travers la mesure de responsabilisation qui peut se dérouler dans l'établissement ou au sein d'une association.

C'est dans ce contexte que s'est développé un partenariat entre le collège Belle de Mai et le centre social Belle de Mai pour organiser en son sein l'accueil d'élèves faisant l'objet de mesures temporaires d'exclusion. Ce projet exclusion/inclusion Ce projet exclusion/inclusion, mis en place à partir de 2014, est mis en place en 2014 est formalisé à travers une convention définissant les objectifs et les modalités de l'accueil. Chaque année, le collège oriente entre 30 et 40 élèves qui sont pris en charge par un médiateur. Celui-ci assure l'encadrement des adolescents durant la durée de leur exclusion temporaire qui varie de 1 à 5 jours.

La démarche d'évaluation s'est imposée car le dispositif EXCLUSION/INCLUSION est un projet relativement ancien qui mérite d'être réinterrogé dans le but d'apprécier les plus-values de cette prise en charge par le centre social. D'autre part, une nouvelle équipe de direction sur le collège Belle de Mai a pris ses fonctions en 2023 et 2024. Le projet d'évaluation est l'occasion de créer des liens à partir d'un axe fort de collaboration entre ces deux acteurs. Enfin, le centre social s'est engagé fin 2023, dans une démarche d'identification son utilité sociale. Cette évaluation s'inscrit dans une continuité, avec pour objectif s'inscrit dans une continuité de ce précédent travail avec pour objectif la montée en compétence des équipes et de mieux rendre compte des plus-values générées par les différents projets et actions du centre social auprès d'acteurs institutionnels.

COMPRENDRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

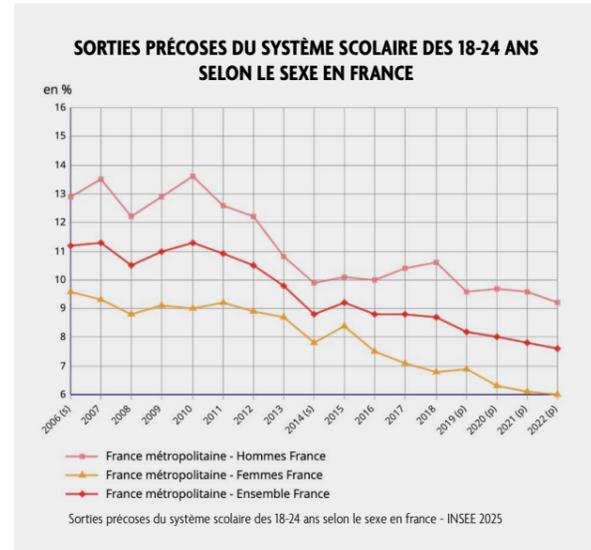
DÉFINITION ET ÉVOLUTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FRANCE

Le décrochage scolaire a connu une baisse très significative entre 2010 et 2014, puis plus lente entre 2015 et 2022. En 2022, le taux de décrochage scolaire représente 7,6 % des jeunes de 18 à 24 ans et concerne plus les hommes (9,2 %) que les femmes (6 %). 5,2 % des 14-16 ans ne sont pas scolarisés malgré l'obligation légale. SOURCE INSEE.

7,6%

Le taux de décrochage scolaire des jeunes de 18 à 24 ans en 2022

La notion de décrochage scolaire recouvre les élèves sortis du système scolaire sans autre diplôme du secondaire que le brevet des collèges. Le décrochage scolaire est un enjeu majeur en France, car de nombreux jeunes en situation d'échec scolaire connaîtront des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il se calcule sur la tranche des 18-24 ans. Julien Garric, dans son ouvrage « *La fabrique quotidienne du décrochage scolaire* » rappelle la nécessité de ne pas interpréter le décrochage scolaire « *comme un état de fait et qui serait la seule conséquence des adolescents décrocheurs et de leurs familles, laissant de côté la dimension sociale de la reproduction des inégalités* ».



L'IMPORTANCE DU GENRE DANS LES EXCLUSIONS

Dans son ouvrage « *La Fabrique des garçons* » « *Sanctions et genre au collège* », Sylvie Ayrat a étudié cinq collèges aux caractéristiques socio-culturelles très différentes et analysé près de six mille sanctions. 75,7 % à 84,2 % des élèves ayant reçu des punitions scolaires ou des sanctions disciplinaires sont des garçons. Ils représentent également 84,2 % à 97,6 % des élèves sanctionnés pour « violence sur autrui ».

La surreprésentation des jeunes hommes s'explique par une socialisation de la virilité qui définit une partie de l'identité masculine autour de valeurs comme la force, le courage, le droit à la violence. Face aux exigences de l'institution scolaire en termes de résultats scolaires, d'autonomie, de discipline, les élèves les plus en difficulté trouvent un échappatoire dans ses formes d'irrespect et d'affrontement avec les figures d'autorité que sont les enseignants, les assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation et les directions des collèges et lycées. Paradoxalement, la sanction reçue pour un certain nombre de jeunes hommes devient une marque de l'affirmation de cette identité masculine virile.

Dans l'ouvrage « *Allez les filles, une révolution silencieuse* », les auteurs expliquent cette meilleure réussite des filles par « *la meilleure rentabilité scolaire des dispositions inculquées par les socialisations féminines, en particulier l'intériorisation de l'auto-contrôle : ainsi, les filles intériorisent davantage le « métier d'élève » parce que les pratiques éducatives familiales sont plus rigides envers les filles, et que l'institution scolaire encourage davantage les filles, tout en les orientant nettement moins vers les filières d'élite* ».

75,7%

Le taux de garçons sanctionnés à partir d'une étude de 6 000 sanctions

SYLVIE AYRAL
La fabrique des garçons

LE POIDS DES INÉGALITÉS SUR LES APPRENTISSAGES

Les conditions de vie

Bernard Lahire, dans l'ouvrage « *Enfances de classe* », montre à quel point la précarité financière et les conditions de logement dans lesquelles vivent des familles vont peser sur les conditions d'apprentissages de leurs enfants. On peut relever plusieurs aspects :

- L'absence d'espace de travail individuel, la chambre des enfants étant souvent partagée, le lit, le salon et la cuisine constituent des espaces habituels de travail.
- L'absence de calme du fait de la présence de plusieurs personnes dans l'espace de travail vient gêner la concentration.
- Des difficultés à avoir un logement bien chauffé lié à une isolation dégradée.
- Des difficultés de sommeil liées au froid, à un environnement bruyant, notamment en cas de présence d'un point de deal.
- Des carences alimentaires du fait d'une situation de précarité financière.

Les capitaux culturels

Le rapport PISA 2022 rappelle que les performances des élèves de France dans les domaines de la culture scientifique et de la compréhension de l'écrit restent parmi les plus fortement corrélées des pays de l'OCDE avec le niveau socio-économique et culturel de leurs familles. (DEPP 2023 NOTE D'INFORMATION PISA 2022).

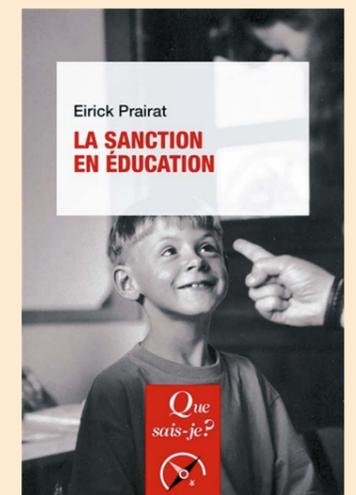
Des nombreux facteurs viennent expliquer les écarts de capital culturel entre classes sociales. Pour Bernard Lahire, une des forces des classes moyennes et des classes supérieures et la capacité à rendre pédagogique le quotidien.

- Les choix des jeux, des programmes télé ou l'attention à l'expression orale qui vont venir renforcer les apprentissages
- La manière dont les règles sont expliquées vont faciliter leur compréhension et leur assimilation, ce qui va avoir un effet positif sur l'autonomie dans le travail scolaire.

LA SANCTION ÉDUCATIVE ET LIEN SOCIAL

Selon Erick Prairat, la sanction est entendue « *comme l'acte par lequel on rétribue un comportement qui porte atteinte aux normes, aux lois, aux valeurs ou aux personnes d'un groupe social constitué* ». Il propose une définition de la sanction éducative comme « *l'acte par lequel on réagit à une infraction ou à une transgression, avec pour objectif de restaurer l'ordre et de promouvoir la responsabilisation de l'enfant. La sanction éducative vise à rappeler la primauté de la loi et non la prééminence des adultes, ainsi qu'à manifester l'importance de l'existence d'un ordre symbolique structurant* ». La sanction est éducative si elle permet de mettre l'accent sur la compréhension des règles et l'acceptation de leur bien-fondé. Elle l'est également si elle offre un espace de médiation et/ou de réparation qui permette de renouer le lien social. Selon Erick Prairat, la sanction rencontre des limites :

« *Exclure un élève en rupture de famille, de quartier ou d'école, c'est prendre le risque d'amplifier le processus de désocialisation. L'exclusion devient violence lorsque l'école n'a plus de dehors* ». D'où l'importance de développer des mesures inclusives qui préservent le lien social.



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF EXCLUSION/INCLUSION

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Le dispositif Exclusion/Inclusion s'inscrit dans un partenariat plus large entre le centre social et le collège Belle de Mai. Ce partenariat prévoit entre autres, l'intervention d'un animateur pour des animations périscolaire au sein de l'établissement ainsi qu'un atelier parentalité en direction des parents. Des échanges réguliers existent entre les deux établissements pour le suivi de ces différentes actions. Le dispositif Exclusion/Inclusion existe depuis 2014 et a été initié par la précédente direction suite à la réforme de 2011 sur les mesures de responsabilisation.

Il existe une convention de partenariat entre le collège et le centre social pour l'accueil d'élèves exclus temporairement, renouvelée tous les trois ans. Celle-ci précise les objectifs suivants :

- Favoriser la prise en charge des élèves exclus temporairement de l'établissement.
- Créer un lieu d'accueil spécifique et à dimension éducative pour éviter la marginalisation de l'élève et de sa famille.
- Proposer un espace de réflexion par rapport à la sanction.
- Permettre un rapprochement du collège et de sa famille grâce à une médiation.
- Donner un sens à la sanction par une compréhension de la valeur des règles et des limites qu'elle pose.
- Promouvoir la responsabilité parentale.

L'accueil des élèves exclus est assuré par Marius Plante, salarié du centre social en tant que médiateur école-quartier et dont le poste est en partie financé dans le cadre d'une convention adulte-relais par l'État, à hauteur de 20 664 €, et complété par une subvention de la politique de la ville, à hauteur de 8 000 €.

Quand une mesure d'exclusion temporaire est prononcée, le collège décide d'orienter l'élève concerné, en accord avec la famille, vers le centre social. Dans le cas contraire, l'élève est renvoyé à son domicile. Les critères d'orientation sont du ressort du collège et ne sont pas précisés. La durée de l'accueil au centre social ne peut excéder 5 jours, mais une mesure d'exclusion temporaire peut aller jusqu'à 8 jours.

Nous l'avons évoqué en introduction, l'équipe de direction s'est renouvelé en 2023 et 2024 et une nouvelle organisation s'est mise en place avec une assistante de prévention et de sécurité chargée d'assurer le suivi des élèves exclus avec notamment la prescription de devoirs à faire au centre social en lien avec les enseignants de l'élève concerné.

L'accueil, lors du premier jour d'exclusion au centre social, donne lieu à un entretien entre un des parents, l'élève et le médiateur du centre social pour présenter la structure ainsi que les objectifs pour la période d'accueil. Le médiateur engage ensuite un temps d'échange avec l'élève sur le motif de son exclusion et l'amener à réfléchir à son comportement. Puis l'entretien s'élargit autour des conditions de vie de l'élève : sa scolarité, sa situation familiale, ses loisirs, ses relations amicales, ses motivations. Ensuite, le programme est adapté à partir du travail scolaire prescrit par le collège et des ateliers à l'initiative du médiateur : atelier sur la gestion des émotions, travail spécifique sur les règles avec un échange sur le contenu du règlement intérieur du collège, jeux de rôle avec des mises en situation, sensibilisation et prévention concernant l'usage des réseaux sociaux, le harcèlement et le cyberharcèlement. La plupart du temps, les élèves sont seuls, mais il arrive ponctuellement que plusieurs élèves soient accueillis en même temps.

CHIFFRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

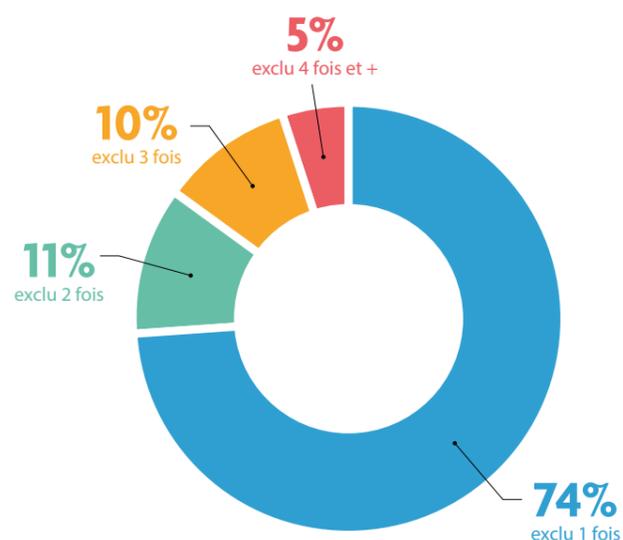
**DONNÉES RELATIVES
AUX ÉLÈVES EXCLUS TEMPORAIREMENT
DU COLLÈGE BELLE DE MAI ⁽¹⁾**

77 Le nombre d'élèves exclus temporairement du collège de la Belle de Mai.

RÉPARTITION DES 77 ÉLÈVES

En fonction du nombre d'exclusions et du niveau de classe.

	Total exclus	Exclu 1 fois	Exclu 2 fois	Exclu 3 fois	Exclu 4 fois et +
6 ^{ème}	21	15	2	3	1
5 ^{ème}	26	19	5	1	1
4 ^{ème}	26	18	2	4	2
3 ^{ème}	4	4	0	0	0
TOTAL	77	58	9	8	4

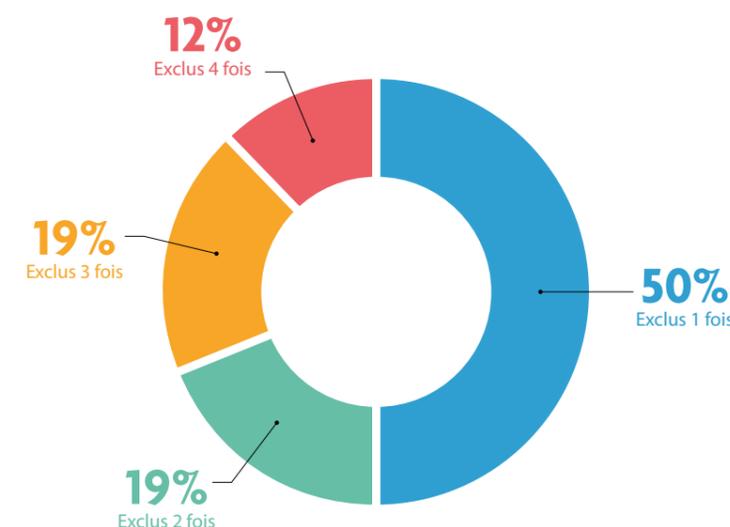


**DONNÉES RELATIVES
AUX ÉLÈVES PRIS EN CHARGE
PAR LE CENTRE SOCIAL BELLE DE MAI**

26 Le nombre d'élèves accueillis par le centre social, soit 34%.

RÉPARTITION DES 26 ÉLÈVES ACCUEILLIS

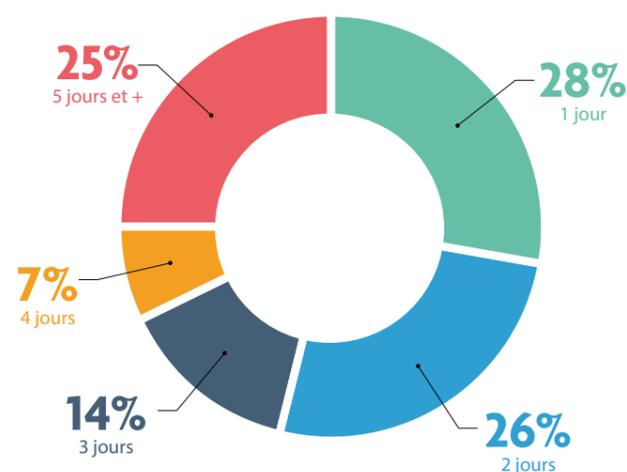
En fonction du nombre d'exclusions.



Il n'y a pas de critères officiellement déterminés qui justifient l'orientation d'un élève au centre social plutôt qu'à son domicile. Toutefois, la part des élèves exclus plusieurs fois est plus importante, traduisant la volonté d'apporter un suivi et une continuité éducative pour les élèves les plus en difficulté. D'autres éléments peuvent être pris en compte de la part de l'équipe du collège, notamment la situation familiale de l'élève.

RÉPARTITION DES 112 MESURES ⁽²⁾

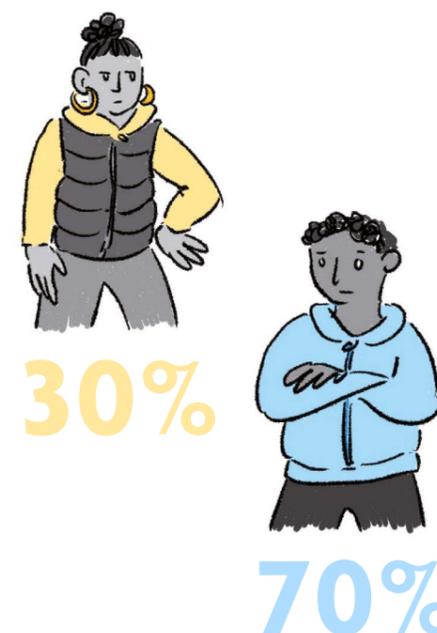
Selon la durée de l'exclusion et le niveau de classe.



	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours et +
6 ^{ème}	11	9	8	0	4
5 ^{ème}	6	8	4	7	11
4 ^{ème}	13	9	4	1	13
3 ^{ème}	1	3	0	0	0
TOTAL	31	29	16	8	28

RÉPARTITION DES 26 ÉLÈVES ACCUEILLIS

En fonction du genre.



Comme le montrent les études évoquées plus haut, la question du genre est importante dans la compréhension des exclusions temporaires. Les garçons représentent 70% des élèves accueillis au centre social contre seulement 30% des filles.

L'écart entre les filles et les garçons dans le rapport aux sanctions se mesure également dans la répétition ou non d'actes justifiant une exclusion temporaire. 100% des filles ne seront exclues qu'une seule fois durant l'année scolaire, alors que 50% des garçons seront exclus 2 fois et plus.

1 - Les données sont extraites du tableau de suivi des exclusions temporaires fourni par le Collège Belle de Mai.
2 - Une mesure étant une sanction. Un élève peut avoir plusieurs mesures.

PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉVALUATION

Ce projet d'évaluation s'inscrit dans le cadre d'une formation/action de 4 jours, répartis sur une période de 10 mois. L'année de référence utilisée est l'année scolaire 2023/2024.

OBJECTIFS

Mesurer l'efficacité du dispositif

Évaluer dans quelle mesure le dispositif contribue à réduire ou limiter le risque de nouvelles sanctions.

Repérer les impacts du dispositif

Sur les jeunes, les parents, la communauté éducative du collège :

Comprendre la diversité des apports du dispositif (socialisation par les loisirs, soutien à la parentalité, renforcement des liens parents-adolescents...).

Identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration :

Repérer les éléments du dispositif qui fonctionnent bien et ceux nécessitant des ajustements.

Fournir des recommandations

Proposer des pistes d'amélioration basées sur les résultats de l'évaluation pour optimiser la qualité du dispositif.

Finalités de l'évaluation

Identifier les effets positifs et les éléments d'analyse susceptibles d'améliorer la qualité des pratiques professionnelles et la qualité générale du dispositif d'accueil.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation d'impact social se déroulera en plusieurs phases et utilisera une approche mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives.

Collecte des données qualitatives

Entretiens exploratoires :

Comprendre les différents points de vue des acteurs et repérer dans les discours les différents impacts perçus du dispositif sur les jeunes. Ces entretiens permettent d'élaborer des questionnaires de mesure quantitative des impacts.

Entretiens avec la direction du collège :

Comprendre l'intérêt pour l'établissement d'avoir un partenariat de ce type avec le centre social.

Collecte des données quantitatives :

Évaluation quantitative des impacts repérés et des effets constatés après l'accueil des élèves au centre social.

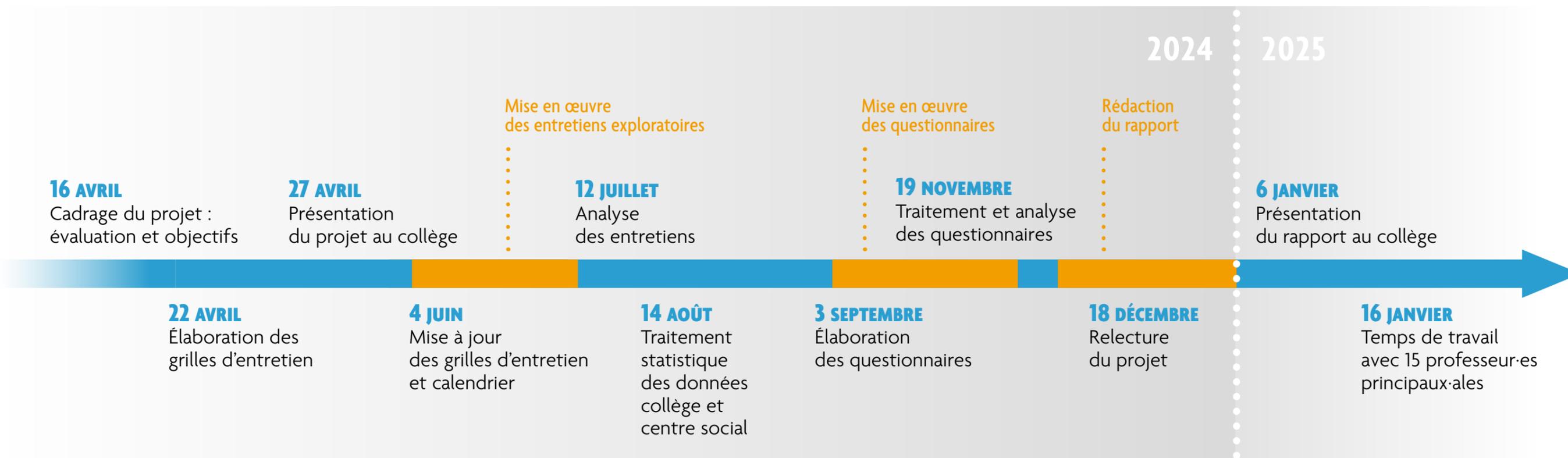
Statistiques relatives aux exclusions :

Nombre d'exclusions temporaires prononcées durant chaque année et part orientées vers le centre social.

Pourcentage des élèves étant passé par le dispositif n'ayant pas eu de nouvelle sanction durant l'année en cours.

13
entretiens exploratoires
• 4 élèves
• 4 parents
• 5 membres du collège.

64
questionnaires
• 19 élèves
• 20 parents
• 33 membres du collège,
dont 23 enseignant-es.





MESURES D'IMPACT

LES IMPACTS DU DISPOSITIF

Les appréciations de chacun des trois groupes, les membres de la communauté éducative, les élèves et les parents, varient en fonction des impacts identifiés. Les élèves sont les plus concrets et précis sur les effets positifs de l'accueil au centre social. Pour les membres de la communauté éducative, les témoignages sont moins nombreux car une part significative des répondants (56 %) déclare ne pas avoir connaissance du dispositif d'accueil au centre social. C'est un point sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie. Dans son ensemble, le dispositif Exclusion/Inclusion est largement plébiscité.

97%
des membres de la communauté éducative, affirment que le dispositif est une plus value.

IMPACT n°1

77%
des répondants affirment que le dispositif Exclusion/Inclusion participe à une prise de conscience.

L'accueil au centre social permet une prise de conscience des élèves sur les raisons de leur exclusion

Parmi la totalité des 84 personnes questionnées, 77 % affirment que le dispositif Exclusion/Inclusion participe à une prise de conscience de la part des élèves par rapport aux faits commis et qui justifient l'exclusion temporaire. Cet impact semble largement reconnu quel que soit le groupe qui s'exprime. Dans les différents témoignages, est exprimée la possibilité de se remettre en question, de discuter du motif de l'exclusion pour comprendre ses erreurs, d'instaurer un dialogue entre le médiateur du centre social et l'élève, d'un travail de réflexion et de compréhension sur ce qui s'est passé.

ENSEIGNANT

« Un dialogue intéressant est établi avec des adultes compétents sur des faits qui se sont déroulés au collège. L'adulte reformule ce qu'il s'est passé et l'enfant prend conscience de ses erreurs ».

PARENT

« Ça le fait travailler et réfléchir sur sa sanction. Je trouve que c'est une bonne punition pour faire comprendre aux élèves qu'ils sont allés trop loin dans leur comportement ».

ÉLÈVE

« Nous avons parlé de mon attitude et mon comportement et du contenu de la sanction. J'ai compris et accepté la sanction après mon passage ».

Le fait que les élèves soient accueillis en dehors du collège, qu'ils voient d'autres adultes est perçu comme positif. Le centre social et le médiateur sont perçus comme neutre. L'accueil individuel et la relation qui s'installe avec ce dernier sont également vus comme une plus-value, alors qu'au collège, les possibilités de temps d'écoute et d'échanges individuels sont limitées comme l'explique un des CPE. La bienveillance du médiateur est soulignée par plusieurs élèves. Contrairement à une exclusion à la maison, qui est globalement perçue comme un temps vide, l'accueil au centre social permet de revenir sur les faits commis. La transgression commise, les règles de vie communes, sont rediscutés et peuvent devenir un moment d'apprentissage. Dans ces conditions, l'exclusion n'est plus seulement une mise à l'écart, mais un temps de travail et de réflexion qui ouvre la possibilité d'un changement chez l'élève.

CPE COLLÈGE

« *Le centre social, c'est aussi un lieu, où ils peuvent échanger avec l'adulte. Je ne dis pas qu'ils ne peuvent pas le faire ici, mais nous on a 600 élèves* »

PARENT

« *Le fait que ce soit un adulte extérieur au collège, cela permet d'être plus neutre, dans le jugement de la sanction* ».

ÉLÈVE

« *J'aime l'encadrement durant l'exclusion car Marius m'a expliqué et m'a fait comprendre calmement (il ne s'énerve pas) le bon comportement à avoir grâce à sa médiation/discussion* »

IMPACT n°2

L'accueil au centre social favorise une évolution des élèves dans leur relation aux autres et dans leur rapport au travail scolaire

Cet impact n'est pas perçu de la même manière par la communauté éducative que par les parents et les élèves. 68% des répondants parmi les membres de la communauté éducative déclarent observer un changement d'ordre général dans le comportement et/ou l'investissement et le travail scolaire des élèves concernés. 100% des parents et des élèves questionnés déclarent quant à eux un changement positif suite à l'accueil au centre social. Deux hypothèses peuvent expliquer cet écart de représentation. D'une part, comme nous l'avons évoqué plus haut, il y a une méconnaissance du dispositif d'une part des enseignants, ce qui ne permet pas une forte appréciation des effets du dispositif et d'autre part parce qu'ils sont confrontés quotidiennement à une multitude de relations avec les élèves, les changements sont peut-être moins lisibles. Alors que les élèves et les parents concernés par l'exclusion temporaire ne le sont qu'à titre individuel.

Toutefois, des membres de la communauté éducative constatent une plus grande motivation des élèves après leur passage au centre social. Les parents s'expriment principalement des ressentis d'ordre général sur des évolutions en matière de savoir-être et de prise de conscience de la faute commise. Du côté des élèves, les évolutions sont formulées de manière plus concrète, notamment dans les rapports aux enseignants et aux autres élèves. Plus d'écoute, de maîtrise de soi pour ne pas rentrer dans le jeu des provocations, ne pas répondre aux professeurs, ne pas bavarder durant les cours.

100%
des parents et des élèves questionnés et 68% des membres de la communauté éducative déclarent un changement positif suite à l'accueil au centre social

ENSEIGNANT

« *Clairement, quand l'élève revient, c'est forcément mieux, mais ça tient à l'exclusion elle-même. Quand ils sont exclus, ils ont passé un cap, il y a une gradation, jusqu'au conseil de discipline. Généralement, ils sont déjà changés. Après, je ne pourrai pas trop dire. Pour le travail scolaire, généralement, après une exclusion, les élèves font des efforts* ».

ASSISTANT D'ÉDUCATION

« *Dans la plupart des cas, on les retrouve rebooster, un peu plus motivé. On les sent dans de meilleures dispositions. On sent que ça les a fait réfléchir* ».

PARENT

« *Ça l'aide à réfléchir sur ses comportements négatifs, ça le calme, ça le rend plus gentil, ça lui fait comprendre le respect* ».

ÉLÈVE

« *Au retour au collège j'ai fait des efforts sur mon comportement, je réponds moins au professeur, je respecte leur décision, je bavarde moins en classe* ».



« Le centre social nous permet de prendre du recul. À la maison, on s'en fout et on va recommencer. Marius m'a mis en confiance, cela m'a aidé à me confier sur les problèmes rencontrés au collège ».

.....

Élève du collège Belle de Mai

Les élèves évoquent également des gains concernant le travail scolaire. Des améliorations dans certaines matières (math, français, italien...). L'accompagnement individuel pris par Marius permet une meilleure compréhension des devoirs à réaliser. L'environnement calme facilite la concentration de certains élèves. Certains élèves expriment clairement que le travail sur le savoir-être et la gestion des émotions facilite l'investissement dans le travail scolaire.

« Parce que cela m'aide plus. Marius m'a appris des choses en math que je ne comprenais pas ».

« Être ici, me permet de travailler calmement. Je n'arrive pas à travailler en groupe. Je n'arrive pas à me concentrer quand il y a d'autres élèves ».

« Mes notes ont progressé en maths et en italien, je fais mes devoirs avec plus de sérieux à la maison, j'ai progressé dans mes résultats scolaires (anglais, français et chimie) ».

IMPACT n°3

L'accueil au centre social assure une continuité éducative rassurante, notamment pour les parents et la communauté éducative

Si les membres de la communauté éducative constatent moins certains changements que les élèves, tous perçoivent l'accueil au centre social comme synonyme de continuité éducative où l'élève ne sera pas laissé seul durant la période d'exclusion. Il pourra garder un rythme similaire à celui de l'école, ce qui facilitera la reprise des cours. Cette préoccupation est partagée par les parents qui considèrent qu'une exclusion à la maison est source d'oisiveté. Le lien régulier que Marius entretient avec les parents crée une relation de confiance qui rassure les parents qui n'ont pas à s'inquiéter de ce que va faire leur enfant durant la période d'exclusion, notamment pour les parents qui travaillent. Si quelques élèves préfèrent être exclus à la maison, car ils se sentent plus libres de faire ce qu'ils veulent, la plupart expriment une préférence pour l'accueil au centre social, car c'est plus encadré. Si l'exclusion vient marquer une limite par rapport à un comportement d'un élève, sa prise en charge par le centre social permet de maintenir un lien social et d'éviter un sentiment de rejet plus fort en cas d'exclusion à la maison. Les jeunes qui sont accueillis entretiennent un lien avec Marius. Ils passent régulièrement pour donner des nouvelles, raconter comment ça se passe au collège, avec les parents, les copains, les copines. Ces relations peuvent concerner les parents ainsi que d'autres membres de l'équipe du centre social.

ENSEIGNANT

« À la maison, la plupart du temps, l'élève est livré à lui-même, il ne va pas forcément travailler contrairement à la maison pour tous. Nous savons qu'il y a un suivi, que l'élève sera pris en charge, que le travail sera fait correctement. Il va garder un rythme et un cadre qui favorisent la reprise des cours ».

PARENTS

« L'accueil au centre social pendant l'exclusion est une excellente chose. Environnement rassurant. C'est mieux que s'il restait à la maison à ne rien faire. Le soir, nous échangeons, sur sa journée au centre social. Il appréciait le temps que Marius lui laissait pour se défouler entre deux moments de travail. L'équipe du centre social est très accueillante ».

« La sanction doit être bénéfique à l'élève, je suis donc pour à 100% que les élèves exclus viennent au CS (horaires à respecter, présence individualisée, relation et communication avec un adulte référent, travail...) S'il n'y avait pas eu le centre social, il serait resté à la maison et ça n'aurait servi à rien. Le fait que mon fils soit accueilli au centre social ça m'a rassuré, car je savais qu'il était encadré ».

ÉLÈVE

« Le centre social nous permet de prendre du recul. À la maison, on s'en fout et on va recommencer. Marius m'a mis en confiance, cela m'a aidé à me confier sur les problèmes rencontrés au collège, dès que j'ai un problème, je passe le voir au centre social ».

« L'annonce de la sanction au centre social a rassuré mes parents, ils étaient satisfaits qu'un adulte se charge de mon accueil durant l'exclusion. Durant ma période d'exclusion, j'expliquais à mes parents ce que je faisais avec Marius, durant cette période, le lien était comme d'habitude avec mes parents, on communique beaucoup ensemble ».



LES ÉLÉMENTS D'ANALYSE

LA PLACE DU TRAVAIL SCOLAIRE PENDANT LE TEMPS D'ACCUEIL AU CENTRE SOCIAL

Quand on interroge les membres de la communauté éducative du collège sur leurs attentes vis-à-vis du dispositif, ils expriment de manière très majoritaire la réflexion, la prise de conscience par rapport à l'acte commis qui a justifié la mesure d'exclusion avec pour finalité une attitude de l'élève plus conforme aux attentes de la vie scolaire. Pour autant, quand on les interroge sur ce qui doit être priorisé sur le temps d'accueil, c'est le travail scolaire qui arrive en tête avec 41%. Cette attente autour du travail scolaire est motivée par le fait que cette mise à l'écart d'une à cinq journées ne doit pas accentuer les difficultés scolaires des élèves, comme l'expriment certains enseignants : « *Ça permet de rester en lien avec son cursus scolaire et de ne pas être perdu lorsqu'il reprendra les cours* ». Cette attente autour du travail scolaire pendant la période d'exclusion est partagée par les parents et pour partie par les élèves qui ont conscience que cela peut accentuer leurs difficultés. Chaque élève accueilli au centre social se voit prescrit une somme de travail fourni par l'assistante d'éducation qui a en charge de faire le lien entre le collège et le centre social. Pour autant, cet objectif de travail scolaire n'apparaît pas dans la convention de partenariat entre le collège et le centre social. Par ailleurs, le médiateur du centre social constate que le volume de travail scolaire fourni par le collège est souvent trop important par rapport à la durée de l'accueil et au niveau des élèves, dont certains sont en grande difficulté. Cela peut avoir un effet contre-productif en renvoyant l'élève à ses propres difficultés, alors que ce temps de respiration en dehors du collège peut être remobilisateur pour l'élève qui peut obtenir des réussites, grâce à l'appui individuel du médiateur. Ce dernier explique qu'il démarre l'accueil par un temps d'échange pendant lequel il revient avec l'élève sur le motif de l'exclusion afin que ce dernier exprime son point de vue et réfléchisse sur les raisons de son attitude. Il le questionne ensuite sur sa vie personnelle, ses centres d'intérêt, ses compétences, sa situation familiale, ses relations amicales. Tout ce travail d'échange permet d'établir une relation de confiance. et qui facilite la mise au travail de l'élève. Les objectifs du travail scolaire doivent être mieux adaptés en prenant en compte le niveau scolaire de l'élève et la durée de l'exclusion qui peut varier de 1 à 5 jours.



LES RELATIONS DIFFICILES ÉLÈVES-ENSEIGNANTS

Les parents et les élèves interrogés sur la qualité des relations avec les enseignants témoignent des points de vue hétérogènes. Il y a de la reconnaissance de l'accompagnement réalisé par des enseignants, comme l'explique un parent : « *Le prof principal a aidé mon fils pour l'orientation en collège relais, il a fait un gros travail de soutien, je le remercie énormément. Mon fils se tient bien à la maison, il est respectueux* ». D'autres parents constatent les difficultés de leur enfant à suffisamment travailler ou à avoir un comportement adapté : « *Dans la récréation et en dehors des cours, il fait beaucoup de problèmes avec les camarades* », « *A l'école ma fille parle beaucoup trop, elle répond aux profs* ». C'est aussi le cas pour des élèves : « *Les profs sont gentils et attentifs envers moi, je m'entends bien avec eux. Coté comportements, ça m'arrive de bavarder en cours quand le cours est trop long* », « *Je suis agité en classe, mais quand on me dit stop alors je me calme, avec les professeurs, je m'entends bien en général* ».



Cependant, plusieurs élèves interrogés font état de relations difficiles avec certains enseignants. Ce que soutiennent également certains parents. Du côté des enseignants, il est certain que la gestion des comportements des élèves durant la classe constitue en exercice à renouveler chaque jour et qu'il n'est pas toujours facile de conserver une forme de neutralité et de justesse face à la répétition de comportements perturbants. Il est d'ailleurs significatif de constater que les accumulations de comportements perturbants le cours constituent le second motif d'exclusion par ordre d'importance, derrière les violences verbales dont certaines ont lieu durant la classe. Par conséquent, des rapports élèves/enseignants se maintiennent dans des formes dégradées. Des élèves acquièrent une identité d'élève perturbateur, ce qui finit par ne plus laisser de place à

une évolution positive et à une reconnaissance de la valeur de l'élève concerné. Durant l'année scolaire 2023/2024, parmi les 79 élèves concernés par une mesure temporaire d'exclusion, 12 sont exclus à au moins 3 reprises et plus, soit 15%. Cette frange d'élèves se retrouve plus exposée au risque de décrochage scolaire.

Le retour des élèves dans l'établissement scolaire se fait surtout en lien avec les CPE, mais plus rarement avec les enseignants. L'évaluation des impacts de l'accueil au centre social a montré que ce temps en dehors du collège créait un contexte favorable à la réflexion et à la prise de recul des élèves face à des actes commis. Ce que perçoit bien un enseignant quand il s'exprime sur la plus-value de l'accueil au centre social : « *La possibilité, pour un élève enfermé dans son statut de perturbateur, de se construire une autre identité, une identité qui ne lui sera pas imposée par le regard des autres (celui de ses camarades, celui de ses professeurs...)* ». Mais cette autre identité, plus valorisée socialement, ne peut pas dépendre que du médiateur et ne se jouer qu'au centre social. Elle n'est crédible que parce qu'elle engage les enseignants et les membres de la communauté éducative autour d'évolutions concrètes de l'élève. C'est pourquoi ce temps au centre social pourrait être l'occasion d'une rencontre entre enseignant et élève afin de laisser la place à une forme de relation différente de celle qui se joue dans la classe. Ce rapport individuel pourrait être l'occasion d'échanger sur les différents points travaillés par l'élève durant le temps d'accueil au centre social et permettre à l'enseignant d'avoir une meilleure représentation de ce qu'a fait l'élève. Ce qui actuellement n'est pas le cas.

L'INDIVIDUALISATION DE LA SANCTION

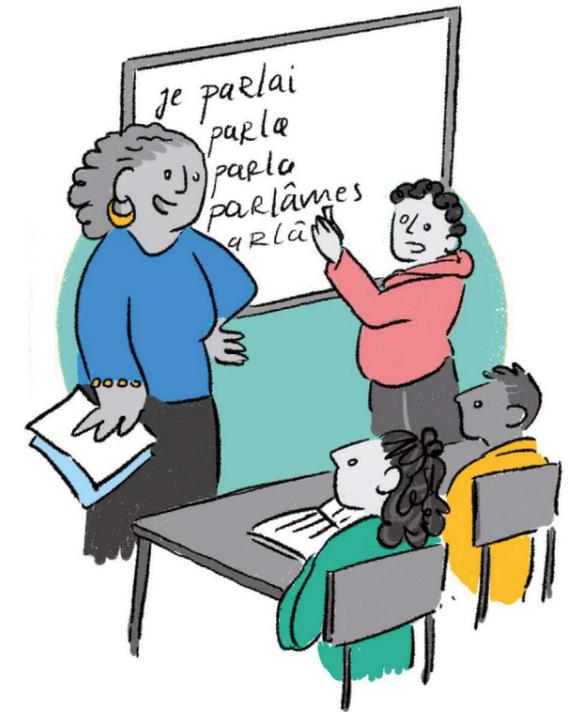
Actuellement, l'individualisation de la sanction est relative. Il y a une coordination pour fournir du travail scolaire en lien avec les professeurs, mais elle n'est pas toujours possible selon le contexte dans lequel intervient la mesure d'exclusion. Par ailleurs, le motif de l'exclusion n'est pas suffisamment explicite pour permettre à Marius, le médiateur, d'adapter certains de ces ateliers en fonction de la sanction. Plusieurs critères pourraient être pris en compte pour une meilleure individualisation de la sanction.

La quantité travail scolaire

Si tous les acteurs s'accordent sur l'importance du travail scolaire pendant ce temps d'exclusion, il faut cependant rappeler que l'objectif principal de l'accueil des élèves au centre social est la prise de conscience des actes qui sont à l'origine de l'exclusion temporaire, donc le travail scolaire ne peut pas être la principale réponse. Il doit y avoir un équilibre entre travail sur les motifs de l'exclusion et les savoir-être en général d'un côté et travail scolaire de l'autre. Concernant la quantité du travail scolaire, Marius explique qu'il travaille autant que possible sur une répartition 50/50 entre savoir-être et travail scolaire. À partir de là, il est possible de définir une quantité de travail scolaire réalisable en fonction de la durée de l'accueil au centre social.

Le contenu du travail scolaire

Concernant le contenu du travail, il peut y avoir un travail ciblé sur certaines matières où l'élève a le plus de difficulté. Pour les élèves les plus en difficulté, il est nécessaire d'adapter le travail à réaliser de manière à créer une situation de réussite. Est-ce que plus d'activités autour de la remobilisation, la confiance en soi ne seraient pas plus pertinentes ? Car il est peu probable que les difficultés scolaires de l'élève se résorbent grâce à l'action du centre social. Par contre, il peut retrouver des formes de confiance en soi et de motivation. Quand le travail scolaire n'est pas fourni, le médiateur s'appuie sur Pronote pour prendre en compte les devoirs en cours. Quelle autonomie peut lui être laissée par le collège pour décider du travail à faire ? Comment améliorer la coordination avec les enseignants, l'assistante de prévention et le médiateur du centre social ?



Le motif de la sanction

C'est un point important pour l'individualisation de la sanction. Le médiateur adapte certains ateliers en fonction du motif de l'exclusion : prévention harcèlement et usage des réseaux sociaux, atelier sur la gestion des émotions. Mais le motif de l'exclusion n'est pas toujours fourni. Une information précise peut permettre des ateliers plus spécifiques. Quand il s'agit d'un problème entre un élève et un enseignant dans le cadre de la classe. Le temps écoulé peut permettre à l'élève et à l'enseignant de revenir sur le fait ayant justifié l'exclusion

LES AXES D'AMÉLIORATION



Mieux communiquer

L'évaluation a mis en évidence une mauvaise connaissance des enseignants du dispositif d'accueil des élèves exclus. Chaque année, de nouveaux enseignants intègrent le collège et il semble nécessaire qu'ils disposent d'une information claire sur le dispositif, ses objectifs et son fonctionnement. Un document écrit et détaillé devrait permettre une meilleure information. D'autres documents que nous allons détailler, comme une fiche de suivi pour préparer le retour de l'élève ou l'évaluation annuelle, sont de nature à rendre le projet plus accessible et compréhensible pour la communauté éducative du collège.

Adapter le travail scolaire

Le travail scolaire pourrait représenter 50% du temps d'accueil au centre social. Définir le contenu du travail scolaire nécessite un minimum de temps de coordination entre les enseignants, la chargée de suivi des exclusions et le médiateur du centre social. Afin d'éviter que l'exclusion se fasse dans l'urgence, il pourrait être envisagé de différer la prise en charge de l'élève par le centre social de quelques jours pour mieux coordonner le travail scolaire. Ce qui permettrait de prendre en compte à la fois le niveau de l'élève dans différentes matières et de définir des priorités en fonction des devoirs à faire par la classe durant la durée de l'exclusion.

Développer la médiation enseignant/élève ou élève/élève

Une part importante des exclusions implique un élève et un tiers, un autre élève ou un enseignant. La dimension éducative de la sanction tient dans la possibilité d'un échange entre les personnes concernées par les faits afin qu'elles s'expriment avec du recul. Ce temps de médiation doit permettre l'expression de formes de reconnaissance sur ce qui s'est passé, à la fois les faits mais aussi les réactions qui peuvent parfois être disproportionnées du fait des émotions ressenties. Cet échange doit aboutir à un engagement, un contrat qui permette de réinstaller une relation.

Évaluer le dispositif chaque année

Ces évolutions possibles du dispositif offrent un cadre pour poursuivre le travail d'évaluation en prenant en compte quelques indicateurs de suivi, notamment le comportement de l'élève suite à son accueil au centre social à court et moyen terme. Un meilleur suivi statistique, notamment sur les motifs d'exclusion permettrait d'alimenter la réflexion sur l'adaptation des ateliers pendant le temps d'accueil au centre social et voir l'évolution des exclusions dans le temps. Cette évaluation pourrait concerner les membres de la communauté éducative du collège et donner lieu à la rédaction d'une synthèse communicable à l'ensemble des membres de la communauté éducative du collège.

CONCLUSION

Les résultats de l'évaluation démontrent les aspects positifs de l'accueil des élèves exclus au centre social. En premier lieu en permettant de donner à l'exclusion sa dimension éducative à travers le travail d'écoute, d'analyse et de compréhension réalisé par le médiateur du centre social. Par ailleurs, ce temps d'accueil offre une respiration aux élèves et leur permet de se remobiliser, du moins pour un temps, dans leur scolarité. Enfin, cette prise en charge par le centre social apparaît bien moins excluante qu'à la maison. Si l'accueil au centre social rassure enseignants et parents, il est surtout de nature à préserver le lien social et à limiter des éventuels processus de désocialisation.

Des axes d'amélioration émergent clairement autour de la place du travail scolaire et de la médiation élève-professeur. L'ensemble devant favoriser une meilleure individualisation de la sanction. La réunion organisée le 16 janvier 2025 avec quinze professeurs principaux et le principal du collège Belle de Mai ont permis de partager les résultats de l'évaluation et d'engager une réflexion pour améliorer le suivi des élèves exclus. Il n'en reste pas moins que le nombre d'élèves accueillis au centre social ne représente qu'un tiers des élèves exclus. Les autres sont renvoyés chez eux, sans accompagnement particulier. Poursuivre la recherche d'alternatives à l'exclusion semble indispensable.

Concernant le projet d'évaluation, certains aspects auraient pu être interrogés, comme l'impact des situations socio-économiques des familles, notamment les situations de monoparentalité et/ou de précarité. Le focus aurait pu également être mis sur les élèves les plus en difficulté et ayant le plus de mesures d'exclusion. Mais, cette évaluation a été réalisée dans le cadre d'une formation/action de 4 jours, ce qui est peu. Il faut donc considérer ce travail comme une étape pouvant appeler de nouveaux projets d'évaluation. Dans cette perspective, il nous semble intéressant d'élargir l'évaluation à d'autres acteurs associatifs qui développent des modalités d'accueil en lien avec les collèges, notamment avec des mesures de responsabilisation (afin d'éviter l'exclusion), ou des mesures de réparation. Ces travaux seraient de nature à nourrir la réflexion autour des bonnes pratiques et de réduire les risques de décrochage scolaire de certains élèves.

BIBLIOGRAPHIE

Allez les filles ! Une révolution silencieuses

Christian Baudelot, Roger Establet – Points / SEPTEMBRE 2006

//////////

Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants

Ouvrage collectif sous la direction de Bernard Lahire / AOÛT 2019

//////////

La classe à l'épreuve du Genre

Idris Weber, Livia Casalonga, Edouard Chatellard –
Université Paris 8 / MAI 2029

//////////

La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège

Sylvie Ayrat – PUF / MARS 2011

//////////

La fabrique quotidienne du décrochage scolaire

Julien Garric – PUF / MAI 2024

//////////

La sanction en éducation

Eirick Preirat – PUF / MAI 2024

La socialisation

Muriel Darmon – Armand Colin « 128 » / AVRIL 2022

//////////

Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture

Défenseur des droits / NOVEMBRE 2023

//////////

Le lien social

Serge Paugam – PUF / OCTOBRE 2010

//////////

Les territoires de Marseille

Centre-ville – Compas / DÉCEMBRE 2017

//////////

PISA 2022 : culture scientifique, compréhension de l'écrit et vie de l'élève

Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance.
Note d'information : n°23.49 / DÉCEMBRE 2023

//////////

Sorties précoces du système scolaire, chiffres détaillés

INSEE / JUIN 2023

REMERCIEMENTS

La force de ce projet reste incontestablement son aspect participatif et collaboratif aussi bien dans sa mise en œuvre opérationnelle, que dans son évaluation ou encore sa rédaction.

L'équipe du Centre Social Belle de Mai tient sincèrement à remercier :

Malik Benghali, responsable, animateur et formateur de l'organisme de formation FOCUS, qui nous a accompagné tout au long de cette formation-action. Sa pédagogie aura permis, au-delà des acquisitions de compétences, de réfléchir à notre intervention, de remettre en question nos pratiques et d'ouvrir des pistes de perspectives.

Le Collège Belle de Mai, à travers notamment ce fort partenariat, pérenne depuis plusieurs années. Les différentes directions de l'établissement ont largement facilité la mise en place du projet. Monsieur BONICEL, actuel Principal s'est largement investi dans la présente évaluation. De nombreux autres personnels du collège Belle de Mai s'investissent au quotidien (CPE, AED, assistante de prévention, professeurs,...) sur le projet et se sont rendus particulièrement disponibles pour l'évaluation à travers des entretiens préparatoires, des questionnaires ou encore réunions de présentation.

Nous remercions également **les parents d'élèves et les élèves** qui se sont rendus disponibles pour l'évaluation de ce projet, pour lesquels chaque témoignage ou contribution ont enrichi le contenu.

Les jeunes du secteur jeune du Centre Social qui ont « joué le jeu » des figurants et qui ont ainsi parfaitement illustrés ce document sur des mises en scènes.

Les partenaires institutionnels et notamment les financeurs qui nous soutiennent au quotidien et plus précisément dans cette action précise.

Enfin, **les associations partenaires** de ce projet, qui nous accompagnent sur des temps précis pour enrichir ce projet et ainsi la proximité avec les élèves et leurs familles.

© Illustrations Giulia David - Mise en page Franck Lejeune.



OUVRONS TOUS LES POSSIBLES

CONTACT

CENTRE SOCIAL BELLE DE MAI
6 Boulevard Boyer - 13003 Marseille
04 91 62 55 05

direction.belledemai@leolagrange.org

Avec le soutien et l'expertise de  et le partenariat du **collège Belle de Mai**

Et le soutien financier

